



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

(Programme 8 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	8
B. Programme de travail	10
Sous-programme 1. Pays les moins avancés	10
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	13
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	15
Annexe	
Produits de l'exercice biennal 2010-2011 non reconduits en 2012-2013	21

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 10.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	6 665 500 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	7 406 100 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 10.2

Tableau d'effectifs proposé

<i>Postes</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)
Conversions en postes permanents*		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	18	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SG : services généraux; AC : Autres classes.

* Conversion en postes permanents de postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

10.1 Le programme a été arrêté sur la base de la résolution 55/279, par laquelle l'Assemblée générale a souscrit au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles), adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001, et de la résolution 56/227, par laquelle elle a décidé de créer le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général (voir A/56/645 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2).

10.2 Le mandat relatif au programme comprend quatre grands volets :

- a) Mobilisation et coordination de l'appui international et des ressources nécessaires à l'application effective : i) du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qu'adoptera la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) en mai 2011; ii) du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit; et iii) de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
- b) Renforcement du suivi et du contrôle de l'exécution des trois programmes d'action;

- c) Activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur des trois groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et de leurs programmes d'action respectifs;
 - d) Présentation de rapports sur l'exécution du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'action d'Almaty en tant qu'instruments propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement que les pays concernés ont adoptés à l'échelon international.
- 10.3 Le programme contribuera également à la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux. Il permettra de mobiliser un appui international pour renforcer les capacités des trois groupes de pays concernés, ainsi que des ressources techniques et financières supplémentaires pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable. Les activités en faveur de l'égalité des sexes constitueront un aspect important de l'exécution des trois programmes d'action.
- 10.4 Le programme de travail général du Bureau du Haut-Représentant s'articule autour de trois sous-programmes interdépendants et complémentaires, à savoir : le sous-programme 1 (Pays les moins avancés), le sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et le sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement).
- 10.5 Pour atteindre les objectifs définis dans chacun des trois grands domaines d'action, le Bureau du Haut-Représentant appliquera de front les méthodes et stratégies suivantes :
- a) Sensibiliser la communauté internationale et l'appeler à placer les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en tête du programme de coopération au service du développement, à continuer de prêter la plus grande attention à leurs besoins particuliers et à s'appuyer sur la gouvernance économique mondiale et le principe de solidarité pour traiter avec cohérence les problèmes et les défis relatifs à ces trois groupes de pays vulnérables;
 - b) Mobiliser un appui international et des ressources en faveur de ces trois groupes de pays pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités, à renforcer leur capacité d'adaptation et à s'engager sur la voie d'un développement soutenu et durable dans les domaines économique, social et écologique;
 - c) Assurer le contrôle et le suivi voulus pour promouvoir la complémentarité des initiatives prises par les groupes de pays en situation particulière et par leurs partenaires de développement, conformément au programme d'action de chaque groupe et aux objectifs de développement convenus au niveau international;
 - d) Travailler en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, notamment des organisations régionales, la communauté des donateurs et la société civile, afin que les priorités définies dans chacun des programmes d'action soient pleinement prises en considération;
 - e) Appuyer la participation effective des pays les moins avancés aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en définissant précisément leurs besoins, leurs préoccupations et leurs intérêts spécifiques et en continuant à démontrer la nécessité de considérer et traiter de manière spéciale les trois groupes de pays concernés pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités;
 - f) Établir des partenariats pour faciliter l'application du Programme d'action d'Almaty, en créant des mécanismes de coordination aux échelons national, sous-régional et mondial;

- g) Suivre et coordonner l'application de mesures et initiatives concrètes visant à créer des systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit;
 - h) Promouvoir dans différents domaines la coopération Sud-Sud en faveur des pays appartenant aux trois groupes de pays concernés;
 - i) Rechercher le concours de toutes les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, pour renforcer l'appui apporté aux trois groupes de pays concernés;
 - j) Tirer le meilleur parti des synergies entre les trois sous-programmes, compte tenu du caractère commun des problèmes et des difficultés auxquels font face les pays concernés, notamment leurs faiblesses structurelles, leur vulnérabilité aux chocs externes, la petite taille de leur économie, leur position marginale dans l'économie mondiale et les inconvénients de leur situation géographique.
- 10.6 Le Bureau du Haut-Représentant exécute ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les organismes des Nations Unies et des entités externes à l'Organisation, notamment le système de centres nationaux de coordination pour l'application du Programme d'action de Bruxelles. La coopération de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales, du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et des commissions régionales est particulièrement utile au Bureau du Haut-Représentant pour l'aider à s'acquitter de ses tâches. Le mécanisme du coordonnateur résident des Nations Unies joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des trois programmes d'action à l'échelon des pays.
- 10.7 Le Bureau du Haut-Représentant a recherché une efficacité maximum en intensifiant la collaboration entre les sous-programmes. Ainsi, il demande souvent aux consultants engagés d'inclure dans leurs travaux des données et des analyses intéressant non seulement les pays les moins avancés mais aussi les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De plus, les études thématiques portent généralement sur plus d'une catégorie de pays.
- 10.8 Le mandat du Bureau du Haut-Représentant concernant la coordination à l'échelle du système sur les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été accompli avec efficacité, notamment en ce qui concerne la mobilisation de tous les organismes à l'appui des trois programmes d'action relevant dudit mandat. Le Bureau continue de mener, de concert avec plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres entités, de nombreuses activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. En outre, afin de remplir ses différents mandats le plus efficacement possible, il utilise de plus en plus la visioconférence, ce qui facilite les consultations avec les États Membres, les Nations Unies et d'autres entités et la prestation des services qui leur sont destinés. Il continuera de recourir à la visioconférence et à d'autres outils informatiques et de communication.
- 10.9 En 2008, le Secrétaire général a intégré, à titre expérimental, les fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le regroupement vise les objectifs suivants : renforcer les activités de plaidoyer, resserrer la coordination interinstitutions et favoriser les relations avec les donateurs pour qu'ils appuient les programmes consacrés au développement de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; rationaliser les opérations et éliminer les doublons et les chevauchements, afin de se concentrer davantage sur le développement de l'Afrique et les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en

développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; intensifier l'action menée pour entretenir la volonté politique et faire mieux comprendre les enjeux que doivent affronter les pays ayant des besoins particuliers; et optimiser l'utilisation des ressources dans le cadre de l'appui des Nations Unies à ce groupe de pays.

- 10.10 Afin de donner suite aux textes et recommandations issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Secrétaire général compte présenter aux États Membres une évaluation des effets obtenus par l'intégration des deux bureaux depuis 2008, afin qu'ils arrêtent la configuration, la conception et les mandats du programme que l'Assemblée générale pourrait examiner.
- 10.11 Dans sa résolution 63/260, l'Assemblée générale a approuvé la création de trois postes (P-4) supplémentaires au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, renforçant ainsi la capacité du Bureau d'entreprendre des activités relatives au développement, notamment dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a) en aidant les pays les moins avancés à élaborer un projet de document final tenant compte des besoins de ces pays dans le domaine du développement; b) en aidant les pays en développement sans littoral à lancer la mise en œuvre de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, qui permettra de renforcer les capacités d'analyse de ces pays dans les domaines des politiques de transit et de la création d'infrastructures et de leur entretien, ainsi que du commerce international et de la facilitation des échanges; et c) en faisant mieux comprendre la nécessité particulière qu'ont les petits États insulaires en développement de mettre en place une initiative visant à soutenir l'action qu'ils mènent pour réduire leur forte dépendance énergétique vis-à-vis des combustibles fossiles importés. La création de ces trois postes a également renforcé les capacités du Bureau en matière de recherche et, ainsi, joué un rôle important dans l'élaboration des projets de documents devant être adoptés par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
- 10.12 Le montant total des ressources prévues à ce chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 6 665 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une baisse de 740 600 dollars (équivalant à 10 %) due à la non-reconduction de dépenses non renouvelables qui avaient été approuvées pour l'exercice budgétaire 2010-2011. La baisse qui est indiquée dans le tableau 10.5 peut être résumée comme suit :
- a) La baisse de 2 000 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration est le résultat d'une diminution des dépenses due à la non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée au titre du mobilier et du matériel dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (4 800 dollars), qui a été compensée en partie par l'augmentation des dépenses liées aux services contractuels relatifs aux licences Citrix nécessaires à la continuité des opérations (2 800 dollars);
 - b) La baisse de 738 600 dollars à la rubrique Programme de travail est due : i) à la non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (692 900 dollars) et ii) à la non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée au titre des déplacements des fonctionnaires participant aux réunions préparatoires régionales de la Conférence (45 700 dollars).
- 10.13 L'une des fonctions du Bureau du Haut-représentant consiste à mobiliser des ressources extrabudgétaires en faveur de l'application du Programme d'action d'Almaty, du Programme d'action de Bruxelles, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et de la Stratégie de Maurice

pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres initiatives en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le montant des ressources extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2012-2013 (1 486 000 dollars) viendra compléter les ressources provenant du budget ordinaire pour financer diverses activités, telles que l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty, la participation des contacts nationaux des pays les moins avancés à la session de fond du Conseil économique et social et les réunions et ateliers qui seront organisés dans le cadre du suivi de l'application du nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés. La diminution d'un montant net de 3 078 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 par rapport aux prévisions révisées d'un montant de 4 564 000 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 est principalement due au fait que la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés étant terminée, les sommes nécessaires sont moins élevées.

- 10.14 Les ressources à signaler aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 112 400 dollars et sont inscrites à la rubrique « Direction exécutive et administration » (ce qui correspond à la moitié d'un mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-2 et d'un fonctionnaire de la classe D-1, respectivement, à un mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-5 et à huit mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-4).
- 10.15 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 10.3 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 10.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	8	10	10
Publications isolées	11	1	8
Total	19	11	18

- 10.16 Pendant l'exercice 2010-2013, les ressources du programme devraient être réparties entre ses deux composantes, comme indiqué dans le tableau 10.4.

Tableau 10.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	38,3	–
B. Programme de travail	61,7	100,0
Total	100,0	100,0

Tableau 10.5

Ressources nécessaires par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et administration	2 874,3	2 558,1	(2,0)	(0,1)	2 556,1	31,1	2 587,2
B. Programme de travail	2 050,9	4 848,0	(738,6)	(15,2)	4 109,4	(9,3)	4 100,1
Total (1)	4 925,1	7 406,1	(740,6)	(10,0)	6 665,5	21,8	6 687,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	2012-2013 (montant estimatif)
Total (2)	670,4	4 564,0	1 486,0
Total [(1) + (2)]	5 595,5	11 970,1	8 173,3

Tableau 10.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	7	7	–	–	–	–	7	7
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	14	14	–	–	–	–	14	14
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	4	4	–	–	–	–	4	4
Total partiel	4	4	–	–	–	–	4	4
Total	18	18	–	–	–	–	18	18

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 556 100 dollars

- 10.17 Le Haut-Représentant est responsable de l'orientation générale, de la supervision et de la gestion du Bureau dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupes de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays.
- 10.18 Le Bureau du Haut-Représentant aide ce dernier à s'acquitter de sa tâche et fournit les services d'appui administratif nécessaires au programme de travail.

Tableau 10.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Bonne gestion du programme de travail au moyen des ressources en personnel et des ressources financières prévues

a) i) Exécution en temps voulu des produits et services programmés

Mesure des résultats

2008-2009 : 90 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

2010-2011 (estimation) : 90 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

2012-2013 (objectif) : 92 % (pourcentage de produits réalisés dans les délais fixés)

ii) Utilisation optimale des ressources

Mesure des résultats

2008-2009 : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

2010-2011 (estimation) : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

2012-2013 (objectif) : 98 % (pourcentage des dépenses réalisées par rapport aux fonds disponibles)

b) Amélioration des délais de présentation des documents

b) Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session soumis dans les délais impartis

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 90 %

2012-2013 (objectif) : 92 %

c) Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales

c) Accroissement du nombre de déclarations, de résolutions et de décisions dans lesquelles les États Membres traitent des problèmes qui ont été portés à leur attention

Mesure des résultats

2008-2009 : 28 déclarations

2010-2011 (estimation) : 34 déclarations

2012-2013 (objectif) : 36 déclarations

Facteurs externes

10.19 Les objectifs et les réalisations escomptées à la rubrique Direction exécutive et administration devraient être atteints à condition que : a) la communauté des donateurs continue à faire preuve de la volonté politique d'aider les trois groupes de pays à mettre en œuvre les programmes d'action; et b) les États Membres participent activement aux réunions pertinentes du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.

Produits

10.20 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : session annuelle de l'Assemblée générale (2); session annuelle du Conseil économique et social (2);
 - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les initiatives spéciales du Secrétaire général : Groupe des Nations Unies pour le développement (2); Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4); Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (2); groupes de travail du Secrétaire général (2);
 - iii) Contributions de fond aux conférences et forums mondiaux (20);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Communiqués de presse et conférences de presse sur les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (10);
 - ii) Sessions consacrées au projet d'intégration du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies (2);
- c) Administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et élaboration du programme pertinent du cadre stratégique; coordination et élaboration du chapitre pertinent du projet de budget-programme;
 - ii) Évaluation : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales de l'exécution des programmes.

Tableau 10.8

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 978,5	1 978,5	6	6
Autres objets de dépense	579,6	577,6	–	–
Total partiel	2 558,1	2 556,1	6	6
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 558,1	2 556,1	6	6

- 10.21 Le montant de 2 556 100 se répartit comme suit : a) 1 978 500 dollars pour le maintien de 6 postes [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 D-2, 1 P-5 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; et b) 577 600 dollars au titre des autres objets de dépenses. La diminution de 2 000 dollars résulte de la baisse des ressources nécessaires du fait de la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts au titre du mobilier et du matériel en vue de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (4 800 dollars), partiellement compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels liés aux licences Citrix nécessaires pour la continuité des opérations (2 800 dollars).

B. Programme de travail**Sous-programme 1
Pays les moins avancés**

- 10.22 C'est au Groupe des pays les moins avancés qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 1 du programme 8 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 10.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays les moins avancés de surmonter leurs vulnérabilités et de renforcer leur capacité d'adaptation en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus à l'échelon international, et mobiliser un appui international pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable dans ces pays

Réalisations escomptées (Secrétariat)**Indicateurs de succès**

a) Partenariat renforcé entre les pays les moins avancés et les partenaires du développement

a) Augmentation du nombre de mesures prises par les partenaires du développement pour promouvoir le développement des pays les moins avancés

	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 9 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés 2010-2011 (estimation) : 9 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés 2012-2013 (objectif) : 11 pays consacrent plus de 0,15 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés</p>
b) Capacité améliorée des pays les moins avancés d'intégrer le nouveau programme d'action, les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement convenus au niveau international dans leurs stratégies nationales de développement	b) Augmentation du nombre de pays les moins avancés ayant intégré le nouveau programme d'action, les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement convenus au niveau international dans leurs stratégies nationales de développement
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 18 pays 2010-2011 (estimation) : 20 pays 2012-2013 (objectif) : 25 pays</p>
c) Coordination améliorée entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales pour que les pays les moins avancés bénéficient d'un suivi et d'un appui intégrés	c) i) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales qui mènent des activités en faveur des pays les moins avancés et en rendent compte
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 25 organismes 2010-2011 (estimation) : 27 organismes 2012-2013 (objectif) : 28 organismes</p>
	ii) Augmentation du nombre d'activités conjointes, notamment de groupes de travail, d'ateliers, de séminaires, de tables rondes, de réunions d'information et de publications
	<p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 10 activités conjointes 2010-2011 (estimation) : 15 activités conjointes 2012-2013 (objectif) : 15 activités conjointes</p>

Facteurs externes

- 10.23 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de l'application effective du

nouveau programme d'action; b) les conditions de sécurité et la situation politique des pays les moins avancés sont propices à la mise en œuvre du nouveau programme d'action; et c) des ressources financières externes suffisantes sont débloquées afin d'aider les pays les moins avancés.

Produits

10.24 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Deuxième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels faisant le point sur l'application du nouveau programme d'action (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances consacrées à l'examen annuel de l'application du nouveau programme d'action à l'occasion du débat de la session de fond consacré aux questions diverses (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels faisant le point sur l'application du nouveau programme d'action (2);
 - iii) Réunions annuelles des pays les moins avancés au niveau ministériel : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : lettres d'information du Bureau du Haut-Représentant (8); publication sur les pratiques exemplaires mises en œuvre pour intégrer le nouveau programme d'action dans les stratégies de développement nationales (1); publication sur les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action (Open Forum for Partnership) (1);
 - ii) Publications isolées : guide à l'intention des parlementaires sur l'application du nouveau programme d'action (1); publication sur les moyens d'apporter un appui efficace aux pays les moins avancés fragiles ou sortant d'un conflit (1); publication sur le rôle que le secteur privé peut jouer pour faire progresser la mise en œuvre du nouveau programme d'action (1); publication sur le rôle que la société civile peut jouer pour faire progresser la mise en œuvre du nouveau programme d'action (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *World Statistics Pocketbook: Least Developed Countries* (1); documentation d'une campagne mondiale de communication sur le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés (1); communiqués de presse sur des questions relatives aux pays les moins avancés (8);
 - iv) Manifestations spéciales : table ronde ministérielle (1); petit déjeuner de travail au niveau ministériel (1); ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux (2); réunions tenues dans le cadre de l'Open Forum on Partnerships afin de mener plus avant l'application du nouveau programme d'action (2); forum d'organisations non gouvernementales (1); réunion ministérielle consacrée à l'examen des mécanismes d'application, de contrôle et de suivi du nouveau programme d'action (1); réunions de

groupes consultatifs interinstitutions (2); atelier de sensibilisation au rôle des parlements dans l'application du nouveau programme d'action (1); appui au Forum mondial des partenariats d'affaires au service du développement des pays les moins avancés (1); conférences de presse sur des questions relatives aux pays les moins avancés (4); ateliers consacrés aux pratiques exemplaires et aux problèmes liés à l'application du nouveau programme d'action, organisés dans certains pays les moins avancés (6).

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

- 10.25 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays en développement sans littoral. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 2 du programme 8 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 10.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif 1 : Assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Réalisation de progrès dans la mise en place de systèmes efficaces de transport en transit et la réduction des coûts des transactions commerciales

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de mesures spécifiques, telles que la normalisation et la simplification des procédures pour le franchissement des frontières, adoptées par les pays en développement sans littoral et de transit

Mesure des résultats

2008-2009 : 250 activités ou mesures
2010-2011 (estimation) : 250 activités ou mesures
2012-2013 (objectif) : 250 activités ou mesures

ii) Augmentation du nombre d'activités entreprises par le système des Nations Unies et d'autres partenaires du développement pour faciliter l'application du Programme d'action d'Almaty

Mesure des résultats

2008-2009 : 250 activités
2010-2011 (estimation) : 255 activités
2012-2013 (objectif) : 260 activités

b) Accroissement des ressources internationales devant permettre de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral

b) Augmentation du pourcentage d'aide officielle au développement affecté aux pays en développement sans littoral dans le cadre de l'aide au commerce

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 3 % de l'aide publique au développement

2012-2013 (objectif) : 4 % de l'aide publique au développement

Facteurs extérieurs

10.26 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action d'Almaty.

Produits

10.27 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels nécessaires aux séances plénières et aux séances de la Deuxième Commission (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports faisant le point de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (2);
 - ii) Examen décennal du Programme d'action d'Almaty :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour les réunions concernant l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty (4); réunions d'examen régionales préparatoires en Afrique (4); réunions d'examen régionales préparatoires en Asie et dans le Pacifique (4); réunions d'examen régionales préparatoires en Amérique latine (4); réunions thématiques et sectorielles préalables à la Conférence (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport faisant le point de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty de 2003 à 2013 (1); rapports sur les réunions d'examen régionales préparatoires (3); rapport sur les réunions concernant l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty (1);
 - iii) Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : évaluation des mesures de facilitation du commerce, y compris les négociations de facilitation du commerce tenues dans le cadre du Programme de Doha pour le développement défini par l'Organisation mondiale du commerce et les

répercussions de ces négociations sur les économies des pays en développement sans littoral (1); publication sur la vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux chocs extérieurs, proposant des indicateurs de vulnérabilité à des fins d'alerte rapide dans ces pays (1); publication sur les conséquences des changements climatiques pour les pays en développement sans littoral et sur les mesures d'atténuation (1);

- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *World Statistics Pocketbook: Landlocked Developing Countries* (1); brochure sur la Conférence (1); document d'information pour les réunions concernant l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty (1); communiqués de presse sur des questions touchant les pays en développement sans littoral (8);
- iii) Manifestations spéciales : réunions du groupe consultatif interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (2); manifestation de promotion de l'accord intergouvernemental régional sur la route transafricaine (1); table ronde sur les conséquences des changements climatiques pour les pays en développement sans littoral et sur les mesures d'atténuation (1); table ronde sur les conséquences pratiques des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer concernant les pays en développement sans littoral (1); conférences de presse sur des questions touchant les pays en développement sans littoral (8).

Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

- 10.28 Ce sous-programme relève de la responsabilité du Groupe des petits États insulaires en développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 3 du programme 8 du Cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 10.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'aide internationale apportée à l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	a) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et de donateurs accordant une attention particulière aux problèmes des petits États insulaires en développement <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 25 organismes des Nations Unies, autres organisations internationales et donateurs 2010-2011 (estimation) : 28 organismes des Nations Unies, autres organisations internationales et donateurs

	2012-2013 (objectif) : 29 organismes des Nations Unies, autres organisations internationales et donateurs
b) Renforcement de l'aide internationale apportée aux petits États insulaires en développement pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques	b) Augmentation du nombre de mesures adoptées par les partenaires du développement pour aider les petits États insulaires en développement à s'adapter aux changements climatiques <i>Mesure des résultats</i> Augmentation du nombre de partenaires de développement qui s'engagent publiquement ou officiellement à soutenir les programmes des petits États insulaires en développement dans le cadre des initiatives de financement accéléré de l'adaptation aux changements climatiques 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 5 partenaires 2012-2013 (objectif) : 10 partenaires
c) Renforcement de la collaboration interinstitutions et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement	c) Augmentation du nombre de programmes et d'activités communs, notamment séminaires, tables rondes, réunions d'information et publications <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 5 programmes communs 2010-2011 (estimation) : 6 programmes communs 2012-2013 (objectif) : 7 programmes communs

Facteurs externes

- 10.29 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre rapide et effective de la Stratégie de Maurice.

Produits

- 10.30 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports annuels faisant le point de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (2); contributions de fond aux rapports annuels sur les océans et le droit de la mer qui ont trait aux petits États insulaires en développement (2);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : coordination des activités du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées en vue d'appuyer la mise en place de centres de recherche scientifique marine dans les régions où se trouvent de petits États insulaires en développement (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications isolées : publication portant sur la coordination des activités du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées en vue d'appuyer la mise en place de centres de recherche scientifique marine dans les régions où se trouvent de petits États insulaires en développement (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice (4); *World Statistics Pocketbook: Small Island Developing States* (1); communiqués de presse sur les questions concernant les petits États insulaires en développement (4);
 - iii) Manifestations spéciales : débat ouvert sur les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 4 au 6 juin 2012, s'agissant de la promotion d'une économie verte et du renforcement des cadres de développement durable des petits États insulaires en développement et de leurs régions (1); débat ouvert concernant l'incidence des réunions consacrées aux changements climatiques sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice (1); conférences de presse sur les questions concernant les petits États insulaires en développement (4).

Table 10.12

Ressources nécessaires : sous-programmes 1 à 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 914,7	3 914,7	12	12
Autres objets de dépense	933,3	194,7	–	–
Total partiel	4 848,0	4 109,4	12	12
Fonds extrabudgétaires	4 564,0	1 486,0	–	–
Total	9 412,0	5 595,4	12	12

- 10.31 Le montant de 4 109 400 dollars se décompose comme suit : a) 3 914 700 dollars destinés à financer le maintien de 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]; et b) 194 700 dollars destinés à couvrir les autres objets de dépenses, les autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels. La diminution de 738 600 dollars au titre des autres objets de dépense résulte du non-renouvellement des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (692 900 dollars) et des crédits ouverts au titre des voyages du personnel assurant le secrétariat des réunions préparatoires régionales de la Conférence (45 700 dollars).
- 10.32 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 1 486 000 dollars s'ajouteront aux ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités, notamment l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, le

renforcement de la participation des centres nationaux de coordination aux sessions de fond du Conseil économique et social et l'organisation de réunions et d'ateliers sur l'application du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Les fonds extrabudgétaires serviront également à financer les services de consultants, des études, des publications, les déplacements des experts, des représentants et du personnel, les services contractuels et les dépenses de représentation. La diminution nette de 3 078 000 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 par rapport aux prévisions de dépenses révisées d'un montant de 4 564 000 dollars pour l'exercice 2010-2011 tient principalement à une réduction des dépenses due au fait que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aura déjà eu lieu.

Tableau 10.13

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/7)

IV.24 Le Comité souhaite qu'un exposé détaillé de la nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs du Bureau du Haut-Représentant figure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Une nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs prenant en compte les conclusions et les recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en mai 2011, sera élaborée. Elle prévoira de mobiliser des fonds afin de faciliter l'application effective du programme d'action qui sera adopté à la Conférence.

Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2009/2)

52. Le Bureau du Haut-Représentant devrait travailler en concertation avec les États Membres et les organismes partenaires des Nations Unies pour traduire le mandat général qui lui est assigné en axes stratégiques clairement définis. Il devrait ensuite modifier son cadre stratégique de façon à :

- a) Prendre en considération les capacités analytiques des autres partenaires des Nations Unies;
- b) Simplifier et regrouper ses activités de coordination interinstitutions;
- c) Établir des contacts réguliers avec les bureaux de coordination des pays intéressés, notamment en assurant des services d'appui aux réunions des organes de coordination;

Le Bureau du Haut-Représentant a déjà pris des mesures pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et devrait en venir à bout au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Pour l'heure :

- a) Le Bureau du Haut-Représentant organise des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. Par exemple, pour préparer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il a organisé quatre réunions interinstitutions visant à améliorer le plus possible la coordination avec les autres organismes participants. Il a examiné, avec les commissions régionales, le Programme d'action de Bruxelles, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice. Par ailleurs, il a élaboré des publications conjointes avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Département des affaires économiques et sociales;
- b) Le Bureau du Haut-Représentant a simplifié et regroupé ses activités de coordination interinstitutions

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

d) Veiller à ce que les objectifs fixés pour les sous-programmes soient réalistes;

e) Établir une stratégie de communication externe qui précise les moyens de bien expliquer aux partenaires et parties prenantes externes les axes stratégiques du Bureau du Haut-Représentant, et avoir davantage recours aux techniques modernes de l'informatique, en particulier les services de téléconférence en ligne, pour dynamiser les échanges.

dans le cadre de réunions interinstitutions qui se sont tenues deux fois par an et qui étaient consacrées à la définition de plates-formes d'action;

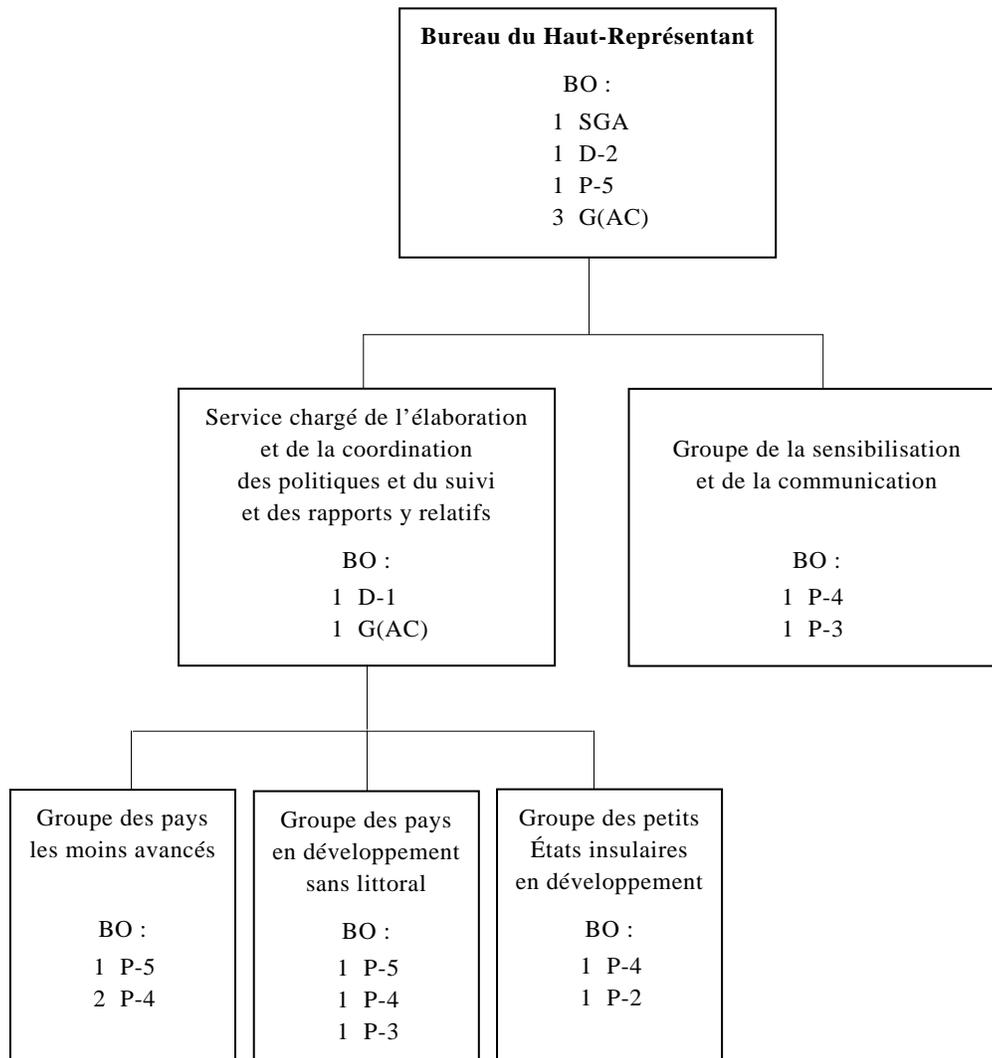
c) Il s'est réuni fréquemment avec les bureaux des pays intéressés, auxquels il a apporté un soutien technique;

d) Il a défini des objectifs réalistes pour les sous-programmes et des indicateurs de succès mesurables, comme le montre le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013;

e) Il a élaboré une stratégie de communication externe, décrite dans le rapport du Secrétaire général sur la Stratégie de mobilisation aux fins de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/62/322).

**Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral et les petits États
insulaires en développement**

**Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2012-2013**



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; AC = autres classes.

Annexe

Produits de l'exercice biennal 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
10.20 iii)	Publications en série : progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (Open Forum for Partnership)	1	Un nouveau programme d'action sera adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et l'Open Forum for Partnership sera remplacé par de nouvelles stratégies dont la Conférence recommandera l'adoption.
Total		1	
